



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro 1100-198

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée,

QUE le conseil municipal a adopté, le 13 juillet 2026, le Règlement numéro 1100-198 modifiant le règlement de zonage numéro 1100 afin d'autoriser l'usage spécifique « 16 logements » dans la zone Re-22 (rue Philippe-Landry).

QUE la MRC de Montmagny a émis le certificat de conformité à l'égard du Règlement 1100-198 le 16 juillet 2026.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le Règlement numéro 1100-198 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce vingt-deuxième jour du mois de juillet deux mille vingt-six.

La directrice du greffe
et des affaires juridiques,

Karine Simard, avocate